

LE FRELON ASIATIQUE



POLLENIZ 17 Boulevard des Manouvriers 53810 CHANGÉ 02.43.56.12.40 www.polleniz.fr

Nouvelle espèce, problématiques diverses

Suite à son introduction accidentelle dans le sud-ouest de la France (Lot-et-Garonne) en 2004, ce frelon prédateur d'abeilles originaire d'Asie s'est très vite répandu sur le territoire français.

En plus de son impact sur l'apiculture et la biodiversité, les risques vis-à-vis de la santé publique ont fait naître de nombreuses interrogations de la part des populations et des collectivités.

Ainsi, de nombreuses initiatives de lutte ont vu le jour sans pour autant aboutir à des résultats probants. Certaines pratiques peuvent constituer un danger pour la sécurité publique ou parfois un risque pour la biodiversité (produits non autorisés, conséquences sur les autres espèces non cibles, infractions au Code du travail,...).

Depuis 2009, sous l'impulsion de l'Etat, le réseau FREDON/FDGDON Pays de la Loire (ex-POLLENIZ), a mené une mission d'épidémiologie-surveillance sur l'espèce visant à mesurer son expansion, accroître les connaissances scientifiques, informer et communiquer sur l'espèce et les bonnes pratiques de destruction.

Devant la recrudescence constatée en 2014, et face aux multiples sollicitations, notre réseau, en tant qu' **Organisme à Vocation Sanitaire** (composant l'Agence Sanitaire Régionale), a décidé de créer un **Plan d'Action Collectif** pour limiter les risques liés au Frelon asiatique.

Propositions aux collectivités d'une harmonisation et d'un encadrement de la lutte contre le Frelon asiatique en vue de limiter les risques pour la santé publique



Nid de Frelon asiatique

A disposition de votre collectivité:

- Présentation et description de l'espèce, de ses mœurs et des risques liés à sa présence
- Présentation du Plan d'Action Collectif
- Convention-type et procédure de mise en œuvre
- Articles types pour votre communication



Frelon asiatique sur fleur

Description

Le frelon asiatique est un insecte de l'ordre des hyménoptères.

Taille: environ 2,5 à 3 cm

Couleur:

- dominance noire avec une large bande jaune-orangé sur le 4^{ème} segment de l'abdomen
- un fin liseré jaune sur le premier segment
- les pattes sont de deux couleurs (partie supérieure noire ou brun-foncé et partie inférieure jaune)

Par comparaison avec le Frelon commun (*Vespa crabro*):

- Il est plus petit
- Il n'a pas d'alternance régulière de rayures jaune/noir sur l'abdomen
- Il n'a pas de tache en forme de « goutte d'encre » à la base des rayures noires

Biologie et mœurs

Insecte social diurne; cessation d'activité à la tombée de la nuit (ce qui n'est pas forcément le cas du frelon commun).

Prédateur d'autres hyménoptères sociaux, notamment l'abeille domestique, d'insectes divers (papillons, mouches, araignées...).

Les apports protéiniques sont destinés au nourrissage des larves.

Les adultes se nourrissent de nectar de fleurs, fruits, liquides sucrés.

Colonie annuelle composée d'une reine, d'environ 1000 à 1 500 ouvrières et de dizaine de milliers de larves.

Habitat très varié; présents en zones urbaine et rurale.

Le nid

Il peut atteindre dans sa version définitive un diamètre de 50 à 90 cm.

Généralement de forme sphérique ou ovoïde pour les plus gros en fin de saison.

Il est constitué de cellulose (fibres végétales malaxées avec de la salive et de l'eau).

L'enveloppe extérieure est striée de beige et de brun. Elle protège la colonie de l'environnement (température, pluies, prédateurs éventuels).

Une seule entrée de 1,5 cm de diamètre située sur un côté à mi-hauteur pour les nids matures et en dessous pour les plus petits.

Il se situe sur tous types de supports (bâtiments ouverts, combles, buissons, haies, arbres, nichoirs à oiseaux...) et à toutes hauteurs (de 0 à + de 30 m).



Nid de frelon asiatique



Frelons commun et asiatique (à droite)

Cycle biologique

- **Début mars** : sortie d'hivernage des reines
- Installation du pré-nid (diamètre 5 cm)
- **De mars à juillet** : développement de la colonie et grossissement du nid (jusqu'à 30-40 cm de diamètre)
- **Fin-Juillet à octobre** : colonie et taille des nids au maximum
- Elevage des futures reines
- **Fin-octobre** : départ des futures reines pour fécondation
- Mort de la vieille reine et des ouvrières progressivement **jusqu'à fin décembre**
- **A partir de mi-décembre environ**: les nids se vident et se dégradent assez rapidement sous l'action des intempéries
- Hivernage des futures reines fécondées jusqu' au printemps suivant



Les risques liés au frelon asiatique

Risques apicoles

- Prédation sur les ruchers: à l'extérieur et à l'intérieur de la ruche
- Réduction de la capacité de production: diminution du nombre d'abeilles
- Réduction de la production sur miellées estivales et automnales
- Réduction de la capacité de la colonie à constituer ses réserves
- Probable amplification des problèmes sanitaires

Risques agricoles

- Réduction de la pollinisation sur fruits rouges en période estivale
- Dégâts sur fruits
- Risques humains lors des récoltes

Risques humains

- Défense collective du nid, risque d'attaque à proximité ou lors de dérangement des nids (bruits, vibrations, taille de haie, utilisation de tondeuses ou tronçonneuses à proximité,...)
- Espèce opportuniste: diversité des supports, hauteurs..... Interface avec la population importante donc exposition aux risques importante

Risques environnementaux

- Atteinte à la biodiversité: risques pour les pollinisateurs sauvages
- Prélèvements importants sur les populations d'insectes et arachnides
- Destruction des nids des autres insectes sociaux
- Risques de régression de populations d'espèces sensibles.



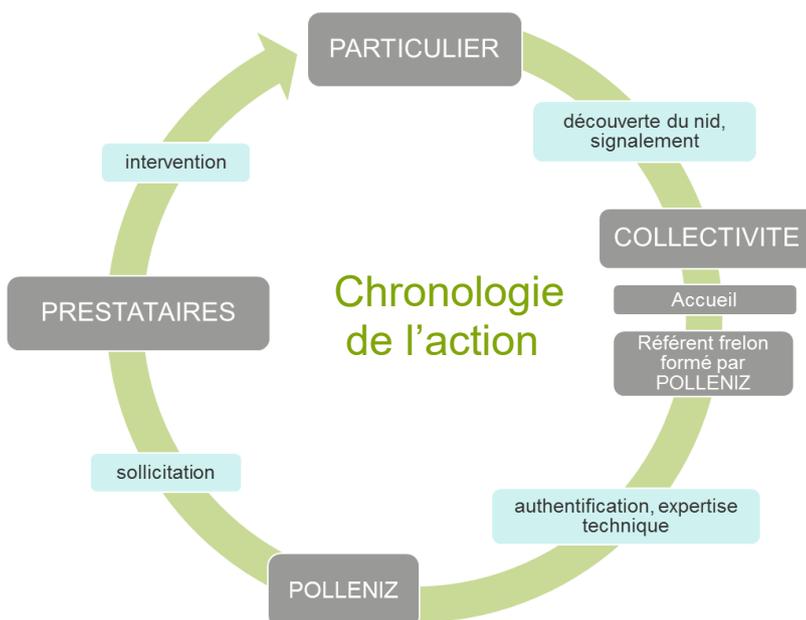
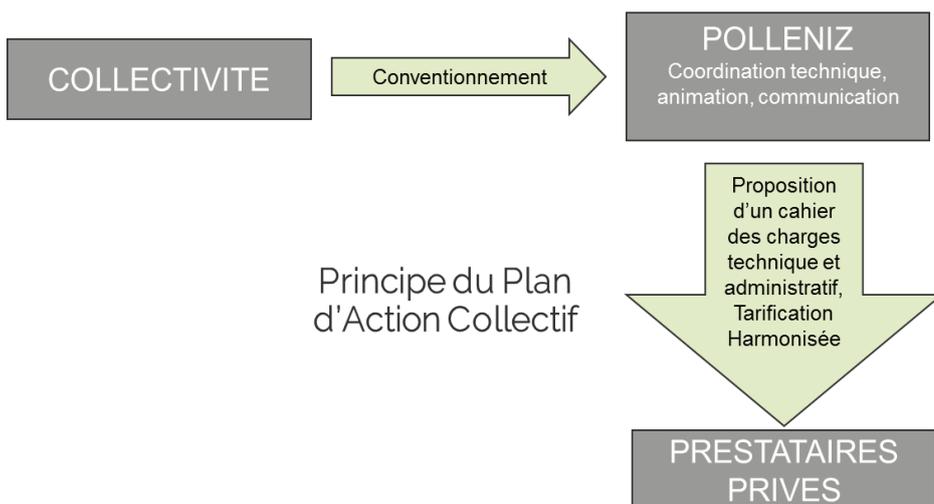
Le Plan d'Action Collectif « Frelon asiatique »

A partir de 2014, nous avons constaté une augmentation de la prise en compte des risques sanitaires au titre de la santé publique par les collectivités et eu à répondre à de multiples sollicitations pour une organisation et une harmonisation de la lutte.

Afin de répondre aux attentes de leurs administrés, des conventions divers, initiatives en tous genres et de tous bords sont apparus...

Afin de limiter les dérives (risque pour l'environnement, infractions au code du travail,...), en tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire, en lien avec le CD44 et le Conseil Régional, nous avons élaboré un schéma de lutte harmonisé au niveau départemental et régional.

En accord avec la nouvelle réforme politique sanitaire nationale, ce schéma se présente sous la forme d'un Plan d'Action Collectif à destination des collectivités au titre de la santé publique.



Nous contacter

POLLENIZ 53

17 Bd des Manouvriers

53810 CHANGE

Tel: 02 43 56 12 40

Mail : polleniz53@polleniz.fr

Visitez notre site web :

www.polleniz.fr



POLLENIZ

PROTÉGER LE VÉGÉTAL ET
NOTRE ENVIRONNEMENT